

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération affichée  
Le

Effectif du Conseil : 33  
Présents : 25  
Absents et Excusé(es) : 08

N° d'ordre : 43/2023

Domaine d'intervention : 8.5/ Politique de la ville-Habitat-Logement

L'an deux mil vingt-trois et le mardi onze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, 05 juillet 2023.

- **PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Adjoint - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; M. CARRIERE Pierre 8<sup>ème</sup> adjoint ; - Mme LACROIX Jénia, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JERÉMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. GEOFFROY Luidji - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. REJON Philippe - Mme OUSSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.
- **ABSENTS** : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIQMAQUE Maguy ; - Mme RENE-GABRIEL - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia **Conseiller Municipaux**.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023  
Délibération N° 43/2023 adoptant la programmation 2023 de la politique de la ville  
Ref : 8.5/politique de la ville-habitat-logement

## DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2023 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire précise que l'appel à projets dans la cadre du contrat de ville Grand Sud Caraïbe, prorogé à décembre 2023, a été lancé le 19 décembre 2022 avec une date limite de dépôt des candidatures au 30 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat de ville est basé sur trois piliers qui s'articulent autour des trois enjeux majeurs :

- Pilier 1 : Cohésion sociale afin d'améliorer le bien vivre ensemble,
- Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers et réduire les risques de dégradation de l'environnement,
- Pilier 3 : Emploi et développement économique en favorisant notamment l'entrepreneuriat.

La Cité éducative constituant le volet éducation du pilier Cohésion sociale du Contrat de ville, l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville a été associé à celui de la Cité Educative.

Conformément aux dispositions de la note de cadrage de l'appel à projets, Monsieur le Maire indique que les projets soumis ont été retenus en Comité de pilotage et Commission Politique de la Ville du Grand Sud Caraïbe sur les critères suivants :

- Concordance des objectifs aux priorités 2023 du contrat de ville et/ou de la Cité éducative,
- Faisabilité technique et financière du projet,
- Qualité des relations partenariales induites par et pour l'action - Mise en cohérence des politiques de droit commun et des dispositifs existants sur le territoire,
- Réalisme budgétaire et montage financier,

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023  
Délibération N° 43/2023 adoptant la programmation 2023 de la politique de la ville  
Ref : 8.5/politique de la ville-habitat-logement

- Pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet,
- Implication des bénéficiaires dans le projet,
- Respect des valeurs de la république et de l'égalité femme/homme.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits spécifiques de la Politique de la Ville n'ont pas vocation à se substituer aux crédits de droit commun, ni à financer de façon pérenne le fonctionnement d'une structure.

31 Actions ont été présentées pour le territoire de Basse-Terre sur l'appel à projets Contrat de Ville /Cité éducative :

- 4 par le CCAS ;
- 4 par la Ville de BASSE-TERRE ;
- 23 par des Associations Diverses.

Au regard de ces éléments, la participation de la Ville de Basse-Terre à la programmation 2023 de la Politique de la Ville s'élève à 112 650 € (CENT DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS) :

• Budget Politique de la Ville de Basse-Terre :	49 650,00 €
• Budget Politique de la Ville / CCAS :	63 000,00 €
TOTAL :	112 650,00 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la programmation 2023 de la Politique de la Ville de Basse-Terre suivant le plan de financement ci-joint.

**L'Assemblée est invitée à en délibérer.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la convention-cadre du Contrat de Ville Intercommunal  
signée le 09 juillet 2015 ;

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023  
Délibération N° 43/2023 adoptant la programmation 2023 de la politique de la ville  
Ref : 8.5/politique de la ville-habitat-logement

VU la délibération n° CAGSC 2020-04-09 du 06 mars 2020 portant approbation de l'avenant de prorogation 2020-2022 du Contrat de Ville Intercommunal ;

VU la délibération n° 26/2023 du 30 mai 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la Ville de Basse-Terre ;

**CONSIDÉRANT** que les projets présentés au titre de la demande de subvention répondent aux besoins des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**CONSIDÉRANT** que la sélection des projets a fait l'objet d'une concertation conduite par la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe au sein des instances dédiées,

**CONSIDÉRANT** le Comité de Pilotage du 24 avril 2023

**CONSIDÉRANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

**APRES en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la programmation 2023 de la Politique de la Ville pour la Ville de Basse-Terre pour un montant total de cent douze mille six cent cinquante euros (112 650,00 €) réparti comme suit :

- Budget Politique de la Ville de Basse-Terre : 49 650,00 €
- Budget politique de la Ville / CCAS : 63 000,00 €

**TOTAL : 112 650,00 €**

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire, conformément au plan de financement joint en annexe, partie intégrante de cette délibération, à :

✓ **ACCORDER** les subventions aux porteurs de projets (associations, établissement public communal) ;

✓ **SOLLICITER** toutes les subventions nécessaires auprès des organismes concernés ;

✓ **SIGNER** avec l'Etat, les associations et les structures autres qu'associatives, toutes les conventions afférentes à ce dispositif.

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023  
Délibération N° 43/2023 adoptant la programmation 2023 de la politique de la ville  
Ref : 8.5/politique de la ville-habitat-logement

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Fait à Basse-Terre, le 13 JUL. 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 18 JUL. 2023

L'affichage *et/ou* la publication le 19 JUL. 2023

*Et/ou* la notification le

  
Le Maire  
André ATALLAH

  
Le Maire  
André ATALLAH

PROGRAMMATION 2023 - POLITIQUE DE BASSE-TERRER (DOCUMENT DE TRAVAIL - 19/04/2023)

Table with columns: Opérateurs, Coût Total, Eng. Comm. OPV, CASGC, CCAS, Etat-ANCT, Etat-FPD, Région, Département, ABS, DAC, CAF, FSE FEDER, ASP, DIRECTE, DRDFE, GSSS, FDVA, CDC, Bailleurs, Plan de paiement, Assoc., CITE EDUCATIF, D'ETÉ. Includes sub-sections for '1. PHASE COHESION SOCIALE' and '2. PHASE DEVELOPPEMENT DE LA VITALITE ECONOMIQUE ET DU BIEN-ETRE'.